



### Modifications des statuts du SIEM

Avec l'arrivée d'une Communauté Urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le périmètre d'action du SIEM, il est nécessaire que le syndicat révise ses statuts pour permettre à la structure de fonctionner correctement le plus rapidement possible.

En plus de la nouvelle représentativité des territoires au sein du SIEM, la refonte statutaire va optimiser les compétences du syndicat.

#### 7 attributions maintenues :

- **Electricité** : comme lors de sa création, le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité sur son territoire et est le propriétaire du réseau électrique par délégation des communes
- **Gaz** : sur le territoire des membres lui ayant transféré la compétence, le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.
- **Eclairage Public** : le SIEM peut, suite au transfert de la compétence, gérer l'entretien du réseau d'éclairage public et participer aux investissements.
- **Communications Electroniques** : le syndicat organise le déploiement des infrastructures et des réseaux publics de communications électroniques
- **Bornes de Charge** : le SIEM crée, entretient et exploite les infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- **Energies Renouvelables** : le syndicat contribue au développement des énergies renouvelables (ENR) sur son territoire.
- **SIG** (système d'informations géographiques) : le SIEM propose l'intégration et la gestion des données géographiques et alphanumériques des membres qui en font la demande. Il met également à jour les fonds de plan.

En plus, le SIEM a souhaité inscrire **quelques compétences supplémentaires** :

- Création et exploitation d'un **réseau de chaleur** (ou de froid) ;
- Création et exploitation d'**infrastructures de recharge pour véhicule au gaz** (GNV) ;
- Mise en œuvre des actions et opérations de **développement des énergies renouvelables notamment la méthanisation** ;
- Accompagnement, réalisation ou participation à la réalisation de **schéma énergétique territorial** et/ou **planification énergétique du territoire** tels que les PCAET (Plan Climat, Air, Energie Territorial), TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)...

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le schéma de coopération intercommunale marnais a été modifié. Comme en 2013, le SIEM souhaite que ses Commissions Locales d'Énergies (CLE) suivent les limites géographiques des intercommunalités nouvellement créées pour que **les élus représentent leur territoire**. Ainsi, les 16 CLE passeront à 8. Les premières réunions auront lieu au plus tard avant la fin du mois de juin 2017, dès que l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts sera acté.

Dans les prochaines semaines, les adhérents du SIEM recevront un exemplaire de nos nouveaux statuts. Nous comptons, comme par le passé, sur leur réactivité pour délibérer avant la fin février 2017 et transmettre, dans les meilleurs délais, cet acte aux services de la Préfecture (ou Sous-Préfecture).

**La prise de cette délibération est PRIMORDIALE.**



### Édito du Président

Pour cette dernière publication de l'année, vous retrouverez dans cette newsletter une multitude d'informations sur le domaine de l'énergie. Entre actualités énergétiques, du syndicat et les obligations légales, ces derniers mois sont riches en événements.

Une année de plus va s'ajouter aux autres dans les prochains jours et j'espère que 2016 a été pleine de projets concrétisés comme pour le SIEM. Toujours autant de travaux sur le réseau électrique pour conserver une énergie distribuée de qualité, toujours plus d'adhérents à la compétence Eclairage Public et nous débiterons dans les prochaines semaines les travaux de Montée en Débit (MED) sur les territoires qui l'ont choisi.

Déjà 2017 se profile avec en premier, la validation des modifications des statuts du syndicat par nos adhérents qui tiendront compte de la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

En attendant, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bonne lecture

Pascal DESAUTELS



★ Comme évoqué dans la dernière Newsletter (n°15 - octobre 2016), la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a délibéré, le 17 novembre 2016, sur la fixation des tarifs du TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité). Ce dernier **augmentera de 2,71 % à partir du 1<sup>er</sup> aout 2017** et évoluera selon l'inflation au 1<sup>er</sup> aout de chaque année. Fixé pour 4 ans environs, le TURPE 5 intègre les programmes d'investissement, de recherche et de développement d'ENEDIS, prend en compte les effets du déploiement du compteur «LINKY». Il couvre la hausse significative des charges d'exploitation et de capital d'ENEDIS et prévoit l'évolution des flux d'électricité sur les réseaux transmis par RTE et ENEDIS sur la période 2017-2020.

 **Prix des Tarifs Réglementés de Gaz proposés par ENGIE (ex GDF-Suez) :**

Octobre : -1,4 %  
 Novembre : -0,18 %  
 Décembre : -1,26 %

**Tendance de l'année : -0,63 %**

★ Bonne nouvelle : La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) n'augmentera pas en 2017. Elle reste identique à sa valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit 22,5 €/MWh. La CSPE est payée par tous les usagers de de l'électricité via leur facture. Elle couvre entre autres : les coûts de rachat de production des énergies renouvelables, les tarifs sociaux de l'énergie, les coûts de production des zones non interconnectées (îles), le Médiateur national de l'énergie... Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CSPE a fusionné avec la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Électricité (TICFE) qui ne concernait que les sites d'une puissance de plus de 250 KVa.

Le 15 décembre s'est tenu la dernière réunion du Comité Syndical. Comme chaque année, c'est lors de cette réunion que le Débat d'Orientations Budgétaires est présenté aux élus du SIEM.

Voici la synthèse des prévisions 2017 :

Budget Général		
Recettes		Dépenses
Taxe sur l'Electricité	5 400 000 €	Travaux sur le réseau électrique
Redevances	4 825 000 €	12 000 000 €
Subventions :		
CAS FACE*	1 490 000 €	
Article 8 ENEDIS	340 000 €	
Participations	750 000 €	

Une fois de plus, la priorité sera donnée aux opérations de renforcement de réseau ainsi qu'aux opérations d'effacement de réseau coordonnées avec des travaux de voirie ou de réfection de trottoirs. Le SIEM a encore reçu beaucoup de demandes d'effacement de la part des Communes. Malheureusement, toutes ces demandes ne pourront être satisfaites en 2017...

Eclairage Public			
Recettes		Dépenses	
Cotisations des membres	470 000 €	Maintenance	390 000 €
		Géolocalisation des ouvrages	80 000 €
Fond de concours	1 950 000 €	Travaux neufs	2 600 000 €
Subvention d'équilibre d Budget Général	650 000 €		

En 2017, la compétence Eclairage Public proposée par le SIEM accueillera 20 nouveaux adhérents soit un total de :

- 200 membres pour l'option 1 : maintenance + investissement
- 83 membres pour l'option 2 : investissement

Aménagement Numérique			
Recettes		Dépenses	
Subventions :		Travaux de Montée en Débit (MED)	2 250 000 €
Région 25 %	562 500 €		
Conseil Départemental 25 %	562 500 €		
SIEM (contribution des CC pour la MED) 50 %	1 125 000 €		

2017 marque le démarrage des travaux de Montée en Débit (MED) sur les 4 Communautés de Communes qui ont formulé ce souhait. D'un montant global de 4 500 000 €, les travaux seront réalisés sur 2 années : en 2017 et 2018. Les participations des co-financeurs sont réparties sur ces deux années.

Les adhérents du SIEM (Communes et Communauté de Communes) recevront dans les prochaines semaines le **Rapport d'Orientations Budgétaires** créé par la loi NOTRe. Il sera également disponible sur le site internet du SIEM.



## Aura-t-on assez d'électricité pour cet hiver ?

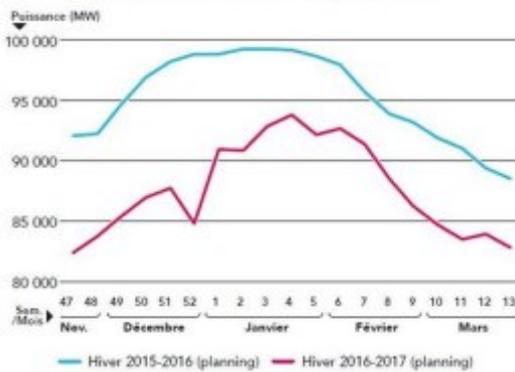
L'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2016-2017 s'annonce plus délicat que les autres années. En effet, entre 4 et 13 réacteurs nucléaires seront arrêtés, pour des raisons de maintenance, au cours de cet hiver dont 13 en décembre 2016 et 9 début janvier 2017. Toutefois, le développement des capacités de production des énergies renouvelables (ENR), l'interconnexion avec nos pays voisins et les effacements de consommation vont compenser en partie la baisse de production d'électricité.

En cas de vagues de froid important et durable, des mesures exceptionnelles pourraient être prises afin d'assurer l'alimentation en électricité des consommateurs français le matin (entre 8 heures et 13 heures) et le soir (entre 18 heures et 20 heures) les jours ouvrés.

Parmi ces solutions inhabituelles, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) gestionnaire du réseau de transport d'électricité à Très Haute Tension (des sites de production jusqu'au réseau de distribution) a décidé de prendre les mesures suivantes :

- Interruption de la consommation de 21 sites électro-intensifs volontaires qui permettra de réduire ponctuellement la consommation de 1 500 MW.
- Abaissement de la tension de 5 %, ce qui diminuera la consommation de 4 000 MW sans interrompre la consommation des français.

Disponibilité totale de la production



Néanmoins, chacun peut veiller à réduire sa consommation pendant les heures appelées « pics de consommation ». **Quelques gestes simples peuvent permettre d'économiser des dizaines de KWh :**

- Démarrer les appareils de lavage (lave-linge, lave-vaisselle...) en heures creuses ou la nuit ;
- Abaisser la température des pièces d'1 ou de 2 °C ;
- Eteindre les lumières dans les pièces inoccupées...

Le 5 décembre dernier, RTE a lancé un nouveau dispositif d'alerte citoyen via son application éco2mix incitant les consommateurs à réduire leur consommation. Ces alertes sont diffusées sur smartphone, tablette et sur le site [www.rtefrance.com/eco2mix](http://www.rtefrance.com/eco2mix).

Question sur :  
RTE



Qui est RTE ?

**Réseau de Transport d'Electricité (RTE)** est une filiale d'EDF créée le 1<sup>er</sup> juillet 2000 suite à la transposition en droit français de la directive européenne créant le marché européen de l'électricité et séparant les activités de production et de transport.

RTE est propriétaire du réseau Haute et Très Haute Tension soit 105 000 km de lignes électriques. C'est le plus grand opérateur de réseau de transport d'Europe.

RTE est gestionnaire du service public du transport d'électricité. Il garantit un accès équitable au réseau à tous les acheteurs du marché de l'électricité. Il a la charge d'équilibrer l'offre et la demande c'est-à-dire la production et la consommation. Il achemine l'électricité jusqu'aux réseaux de distribution et aux sites industriels directement raccordés au réseau de transport. RTE aiguille les flux d'électricité sur le territoire français et en import/export vers les pays européens interconnectés.

Pour en savoir plus :  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



## Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le 14 novembre dernier, la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIEM était réunie sous la présidence de Monsieur Pascal DESAUTELS.

A cette occasion, Monsieur SOULETIE, Chef de Pôle au sein du Médiateur national de l'Energie est venu présenter les champs d'intervention du Médiateur ainsi que la gestion des litiges.

Le Médiateur national de l'énergie (MNE) est une autorité administrative indépendante qui a pour vocation d'informer, de conseiller les consommateurs sur leurs droits en matière d'énergie et de proposer des solutions amiables (non contraignantes) aux litiges entre les consommateurs et les entreprises du secteur de l'énergie.



Suite à cette réunion, le SIEM a fait paraître sa « **lettre de la commission** » consultable sur le site internet du SIEM.



En cette fin d'année, une campagne d'information télévisuelle via le magazine « CONSOMAG » a été lancée dans le but d'apporter aux consommateurs une meilleure connaissance de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Toutes les vidéos sont consultables sur le site du Médiateur national de l'énergie : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

Concernant les litiges, le MNE en a reçu 12 300 environ en 2015. 3 497 ont été déclarés recevables. En effet, le MNE ne peut intervenir qu'**après avoir adressé une réclamation écrite à l'opérateur** (fournisseur ou distributeur) et sans réponse satisfaisante en retour. Ces 3 497 litiges ont débouché sur la publication de 2 910 recommandations écrites du MNE afin, dans une logique de conciliation, de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Ces recommandations sont suivies à 75 % et 9 % partiellement.



Le 24 octobre dernier Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a inauguré les travaux de lancement de la première route solaire.

Tout juste un an après avoir été dévoilées à Paris, 2 500 dalles photovoltaïques dénommées « Wattway » seront installées sur la Route Départementale qui traverse la commune de Tourouvre dans l'Orne. L'implantation de ce type d'infrastructure est une première mondiale.

Le Conseil Départemental de l'Orne a mis à disposition 1 kilomètre de route pour l'installation de ce chantier de démonstration. Pendant 3 ans, COLAS et l'Institut National de l'Energie Solaire pourront apprécier la mise en œuvre du projet et le comportement de la route. Les travaux se sont terminés mi-décembre 2016.

Raccordées au réseau de distribution publique concédé à ENEDIS, les 2 800 m<sup>2</sup> de dalles photovoltaïques devraient produire 17 963 kWh par jour soit l'équivalent de la consommation du réseau d'éclairage public d'une ville de 5 000 habitants.

Comme l'a souligné Madame la Ministre, la France dispose d'un fort potentiel pour l'installation de ces routes solaires avec 1 million de kilomètres de voiries sans compter les parkings, aéroports... Déjà une centaine de projets sont à l'étude.

Petit plus de ce projet, les dalles photovoltaïques sont fabriquées par une entreprise implantée sur la commune de Tourouvre. Le lancement de la production en 2016 a permis de sauver l'entreprise qui, victime d'une escroquerie, avait été placée en redressement judiciaire.



Le 22 décembre, Madame ROYAL est retournée à Tourouvre pour l'inauguration officielle de la Première Route Solaire

### Crédits photos :

★ Wattway

★ Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer



## La facture d'électricité allemande contre la facture d'électricité française



L'Allemagne est l'un des pays d'Europe où la facture d'électricité est la plus élevée. Le prix du kWh s'élève à 0,29 € soit deux fois plus cher qu'en France (tarif réglementé bleu d'EDF au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 0,01446 € / kWh).

En 2017, le prix de l'électricité allemand devrait encore augmenter. Deux facteurs en sont la cause :

- ★ La hausse du soutien aux énergies renouvelables (ENR) dans le cadre de la transition énergétique allemande faisant passer de 63,5 € à 68,8 € le MWh (+8,3%).
- ★ Les investissements réalisés sur le réseau électrique allemand afin de le stabiliser et de le renforcer pour accueillir les sites de production ENR lorsque le réseau n'est pas en capacité de les accepter. Ces coûts sont estimés à 1 milliard d'euros en 2015.



En comparaison, en France, le soutien aux ENR est financé par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) due par les usagers au travers de la facture d'électricité. Son montant s'élève à 22,5 € / MWh pour 2016 et 2017. Mais ce tarif comprend d'autres éléments de financements que les ENR comme les surcoûts de production dans les zones non interconnectées, les tarifs sociaux.... Quant aux investissements réalisés sur le réseau électrique français, ils sont supportés par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) reversé à ENEDIS, gestionnaire du réseau sur 95 % du territoire français (soit 0,12€/KWH) et la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) pour les syndicats qui comme le SIEM disposent d'une maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique partagée avec ENEDIS (soit 0,0064 €/KWH). Ces deux contributions sont acquittées par tous les usagers du service public d'électricité via leur facture.

En 2015, en Europe, la France est l'un des pays où l'électricité reste abordable.



Le Directeur du SIEM et l'ensemble de ses collègues vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année...

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons pour une année 2017 bien remplie !

